



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe, tenue le 10 août 2026, à la salle L'Orée-des-Bois sise au 375A, rue Principale à Saint-Thuribe, et à laquelle étaient présents, à l'ouverture de la séance :

M^{me} la Conseillère Marie-Ève Naud
M^{me} la Conseillère Guylaine Naud
M. le Conseiller Donald Vallée

Tous formant quorum sous la présidence de **M. Guy Lachance, Maire.**

M. Michel Lefebvre directeur général et greffier-trésorier était également présent lors de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de l'Assemblée, M. Guy Lachance ouvre la séance du conseil à 19 h 00.

2026-08-1466

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour ayant été déposé à la table du conseil plus de 72 heures avant la tenue de cette séance,

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ PAR M. Donald Vallée
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

2026-08-1467

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026.

Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal dans les délais prévus, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR M^{me} la conseillère Guylaine Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Le procès-verbal de ladite séance du 13 juillet soit adopté.

ADOPTÉE

COMITÉS COMPTE-RENDU

MRC/RÉGIE VERTE (Maire):

- MRC : Pas de rencontre en juillet
- RÉCOLO : Pas de rencontre en juillet

TRAITEMENT DES EAUX/ BÂTIMENTS MUNICIPAUX :
(Conseiller #1)

- Rien de particulier

VOIRIE/CCU/INCENDIE (Conseiller #2) :

- INCENDIE : 1 sortie en juillet;
- VOIRIE : Tâche habituelle pour la saison;
- URBANISTE : 2 permis en juillet (cabanon, piscine)
- CCU : recommandation d'une dérogation mineure

RESSOURCES HUMAINES/LOISIRS/COMMUNICATION :
(Conseillère #3)

- RH : le poste du DG est toujours en processus
- AINÉS : donner à plusieurs citoyens le livre de services les pages argentées.

POLITIQUE FAMILIALE/LOISIRS :
(Conseillère #4)

- COMITÉ DES LOISIRS : Le comité des loisirs organise le 13 septembre prochain de 11h00 à 16h00 une fête champêtre avec offre d'animation ainsi que distribution de hot-dog et de blé d'Inde.

2026-08-1468

APPROBATION DES COMPTES

La liste des comptes au 10 août au montant de 71 085,38 \$ déposée à l'intention des membres du conseils

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR Mme La Conseillère Marie-Ève Naud
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe approuve la liste des comptes au 10 août 2026.

Chèques	630.00 \$
Palements Accès-D Affaires	45 314.98 \$
Retenues à la sources Qc	5 334.85 \$
Retenues à la Sources Fed	2 021.78 \$
Salaires	16 382.00 \$
Palements préautorisés	1 401.77 \$
TOTAL	71 085.38 \$

ADOPTÉE

2026-08-1469

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA FERME SYLVAIN SAUVAGEAU INC.

CONSIDÉRANT QUE M Sylvain Sauvageau, propriétaire des immeubles connus et désignés comme étant les lots portant le numéro 5 021 579 et 5 021 573 du cadastre du Québec, 708, rang Saint-David, demande à accroître son cheptel de bovins laitiers et de moderniser les installations d'élevage par la construction d'une nouvelle étable et d'une nouvelle

structure d'entreposage des déjections à proximité de ses installations existantes;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure porte la distance séparatrice pour le nouveau cheptel de 138,04 mètres selon le règlement de zonage 2014-170 de la section 16,2;

CONSIDÉRANT QUE le voisin immédiat au 705, rang Saint-David est à une distance inférieure de la distance séparatrice;

CONSIDÉRANT QUE le voisin immédiat ne s'oppose à la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général et qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les travaux vont être effectués de bonne foi et feront l'objet de permis émis par la Municipalité de Saint-Thuribe;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme à une rencontre tenue le 23 juillet 2026, accepte la demande de M. Sylvain Sauvageau de la Ferme Sylvain Sauvageau inc.

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR Mme La Conseillère Guylaine Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

La municipalité de Saint-Thuribe accepte la demande de dérogation mineure de la ferme Sylvain Sauvageau inc.

ADOPTÉE

2026-08-1470

CORRESPONDANCE U.P.A.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thuribe a reçu une correspondance de UPA (Union des producteurs agricoles) ;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci demandent un suivi concernant le glissement de terrain et les intrusions sur les terres agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a répondu aux demandes des familles concernées :

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR Mme La Conseillère Marie-Ève Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

- La Municipalité de Saint-Thuribe autorise le directeur général à répondre par lettre à M. Christian Hébert, président de UPA Portneuf.

ADOPTÉE

2026-08-1471

TRAITEMENT DE SURFACE SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thuribe a demandé des soumissions des travaux de traitement de surface;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu seulement deux soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR M. Donald Vallée
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- D'AUTORISER le directeur général de la municipalité, à signer le contrat pour des travaux de traitement de surfaces au rang Saint-David et route Chalifour ainsi que rang Saint-Joseph (ponceau) avec les Entreprises Bourget au montant de 90 265,87 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

2026-08-1472

AUTORISATION SEAO

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire un appel d'offres de soumission publique concernant le déneigement des chemins municipaux pour les prochaines saisons (2026-2031);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont tenus, en vertu de La Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), de diffuser tout appel d'offres publics au moyen d'un avis publié au SEAO et approuvé par le gouvernement.

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ PAR M. Daniel Vallée, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER le directeur général à diffuser sur le SEAO l'appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2026-2031

ADOPTÉE

2026-08-1473

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE LOISIRS DE SAINT-THURIBE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a les pouvoirs de créer des comités selon article 82 (c-27.1 CMQ);

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas de ressource en loisirs;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens aimeraient formés un comité pour établir une programmation de loisirs pour les citoyens de Saint-Thuribe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR Mme Marie-Ève Naud, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE;

- La Municipalité de Saint-Thuribe nomme les personnes suivantes au comité des loisirs ;

- M. Léo-Denis Carpentier;
- M. Jacques Bélanger;
- Mme Hélène Thibault;
- Mme Gina Tremblay;
- Mme Rosalie Brière.

ADOPTÉE

2026-08-1474

DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs organise un événement le 13 septembre prochain (Fête champêtre);

CONSIDÉRANT QUE le comité aimerait une participation financière de la Municipalité de Saint-Thuribe pour équilibrer leur budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR Mme Guylaine Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE la Municipalité de Saint-Thuribe autorise le directeur général à aider financièrement pour l'organisation de la fête champêtre au comité des loisirs, les fonds seront pris à même le budget du poste loisirs du budget 2026 au montant de 2 960,00 \$.

ADOPTÉE

2026-08-1475

MODIFICATION SUR LES COMITÉS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la démission du conseiller au siège # 1;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller était responsable des comités des traitements des eaux et des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE nous devons assigner un autre conseiller sur ces comités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR Mme La Conseillère Guylaine Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- D'assigner M. Donald Vallée conseiller sur les comités de traitements des eaux et bâtiments municipaux.

ADOPTÉE

DIVERS



2026-08-1476

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ M. Le Conseiller Donald Vallée
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De lever l'assemblée à 19h25

Je, Guy Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Lachance
Maire

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier